

## Bobigny : Nouvelle journée de grève pour les avocats.

**Les avocats ont bloqué l'entrée du tribunal de Bobigny pendant près de deux heures ce mardi matin. Ils dénoncent entre autre la nouvelle réforme de la justice en discussion actuellement à l'assemblée.**

La tension est palpable dans la foule présente sur le parvis du tribunal de Bobigny en ce matin ensoleillé de décembre. Une multitude de robes noires bloque l'accès au tribunal pour prévenir des dangers de la nouvelle réforme de la justice. Un peu plus loin sur le parvis, des policiers surveillent la scène et on aperçoit également d'autres manifestants. Ce sont les représentants du syndicat national de la protection judiciaire de la jeunesse, qui expriment eux aussi leur désaccord de la nouvelle réforme judiciaire. Cependant, ils sont peu nombreux et leur mouvement est effacé par la forte mobilisation des avocats qui empêchent les personnes de rentrer dans le palais de justice. Ces grèves ne sont pas nouvelles, "le mouvement existe depuis des mois, même si aujourd'hui on est un peu plus énervé" annonce Valérie Grimaud, avocate du 93. En effet, pour la deuxième journée consécutive, les portes du bâtiment sont bloquées par les avocats. Cette mobilisation concerne tous les barreaux d'île de France, et exprime leur opposition aux nouveaux projets de la loi justice. "Ces réformes sont en réalité un moyen d'empêcher les justiciables les plus fragiles d'accéder à la justice." dénonce Valérie Grimaud. La réforme prévoit également de numériser la justice pour les petits litiges. "Si le litige ne dépasse pas 10 000€ on ne pourra plus saisir de juge, mais le litige sera jugé sur dossier informatique." explique Maître Grimaud. Cette numérisation de la justice est également mal perçue par les citoyens. "Je ne sais pas me servir d'un ordinateur, on ne peut pas mélanger la justice et internet" s'indigne Abdel, 55 ans, en instance de jugement. Les avocats ont aussi alerté sur le traitement juridique des viols, susceptibles d'être jugés par des tribunaux criminels sans jurés, et non plus par des cours d'assises. "La justice appartient aux citoyens donc à un jury, on va assister à une justice totalement déshumanisée" estime Valérie Grimaud.

Mais cette grève et ce blocus ne plait pas à tout le monde. Alors, le ton monte à l'abord de la porte d'entrée où certains tentent de forcer le passage, dont des avocats non mobilisés, des procureurs et d'autres personnes de profession judiciaire. Certains réussissent à rentrer manu militari à l'intérieur du tribunal. Le barrage sera finalement levé à 10h, mais la mobilisation continue par la grève des avocats qui a entraîné un nombre important de report d'audience. Malgré tout, les avocats ont assuré bénévolement la défense des jeunes lycéens, arrêtés lors des mouvements étudiants. "Nous aussi on a des enfants, ils ont besoin de nous, manifester est un droit fondamental, on doit les défendre" conclut Maître Grimaud.